Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_146-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kévin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Michel PICHARD ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Christophe LAUNAY ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Sophie CASSAR ; Jean-Charles SENTIER ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Bruno GABARD donne pouvoir à Hania RENAUDIE ; Damien GUIHUR donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT ; Jack NOËL donne pouvoir à Nicolas JAGOUDET ; Christelle CONOIR donne pouvoir à Michel PICHARD ; Philippe LOUAPRE donne pouvoir à Maud GAVAUD ; Matthieu LE GOVIC donne pouvoir à Pascal MARCHAND ; Adrien HAVARD donne pouvoir à Frédéric POULIZAC ; Nathalie IAFRATE donne pouvoir à Jean-Charles SENTIER ; Lydia DENOUAL donne pouvoir à Florence PRUNET.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Maryannick LE DEVEHAT suppléée par Sophie CASSAR.

Conseillers communautaires absents :
Michel BERTHO ; Gérard REYNAUD

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 56
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-146/2026 – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – BILAN A MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ.

Rapporteur : Ronan COIGNARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_146-DE

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, Ploërmel Communauté est réglementairement tenue de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Après 3 ans d'application, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public, conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.

Par délibération N°CC-108/2021 du conseil communautaire du 30 septembre 2021, le PCAET a été adopté pour une durée de 6 ans, couvrant ainsi la période jusqu'en septembre 2027.

Entre novembre 2025 et juin 2026, les services de Ploërmel Communauté, ainsi que certains partenaires, ont réalisé un bilan aussi exhaustif que possible des actions mises en œuvre entre 2021 et 2025, afin de rendre compte de l'état d'avancement de la stratégie du PCAET et des actions engagées.

Le bilan à mi-parcours du PCAET comprend :

1) Un rappel de la stratégie initiale du PCAET et des objectifs fixés à horizon 2050 :
- Devenir un territoire à énergie positive, et plus précisément :
  - Baisser la consommation d'énergie du territoire de 44% (vs 2014) ;
  - Tripler la production d'énergie locale (vs 2014) ;
  - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 39% (vs 2014).

2) Un bilan des principaux indicateurs du PCAET, dont les données proviennent des observatoires de référence pour le territoire breton (Observatoire de l'environnement en Bretagne, Air Breizh) :
NOTA : Les limites à l'analyse de ces données sont précisées dans le bilan.
- Production d'énergie renouvelable : objectif intermédiaire atteint avec 471 GWh produits en 2024 ;
- Consommation d'énergie : légère hausse de +6% entre 2010 et 2022 ;
- Autonomie énergétique : accroissement de 17% en 2014 à 29.2% en 2022 ;
- Emissions de gaz à effet de serre : stagnation de 424 035T en 2014 à 424 492T en 2022 ;
- Qualité de l'air : légère diminution sur l'ensemble des polluants étudiés.

3) Un bilan de la mise en œuvre des actions du PCAET, organisé autour des cinq axes du plan d'actions. Au total, sur les 48 actions inscrites dans le plan d'actions du PCAET, 37 ont été déployées ou sont terminées, soit 77%.

Axe 1 - Territoire et collectivité exemplaires
Taux de réalisation : 75%

Projets phares :
- Sensibilisation dans les écoles via le parcours d'éducation au développement durable du Projet Educatif Local (PEL) ;
- Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) permettant de réduire les consommations énergétiques des bâtiments communautaires ;
- Intégration de clauses ou critères environnementaux dans les marchés publics.

Axe 2 - Économie locale et circulaire
Taux de réalisation : 83%
Projets phares :
- Elaboration du guide des producteurs locaux ;
- Mise en œuvre du programme Territoire Econome en Ressources (TER) afin d'accompagner les acteurs du territoire vers une économie circulaire ;
- Déploiement de la redevance déchets et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Axe 3 - Urbanisme et mobilités durables
Taux de réalisation : 93%

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_146-DE

Projets phares :

- Soutien au dynamisme des centres-villes et centres-bourgs via la Pass Commerce et Artisanat ;
- Mise en service du RIV Bus et du Transport à la Demande (TAD) ;
- Réalisation du schéma vélo et mise en place d'un fonds de concours associé.

Axe 4 - Sobriété et efficacité énergétique
Taux de réalisation : 89%
Projets phares :

- Elaboration d'un Schéma Directeur Intercommunal des Energies Renouvelables (SDINR) visant à assurer un développement cohérent des énergies sur le territoire ;
- Accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat via le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Axe 5 - Adaptabilité du territoire au climat de demain
Taux de réalisation : 64%
Projets phares :

- Elaboration d'un Schéma Directeur Assainissement (SDA) pour réduire les eaux parasites et protéger le milieu naturel ;
- Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et sensibilisation à la gestion des cours d'eau ;
- Facilitation des échanges parcellaires (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture).

4) Une analyse des leviers à renforcer pour poursuivre la démarche :

- Connaître et diffuser les initiatives locales ;
- Ancrer les actions de transitions dans les politiques publiques et dans les fonctionnements internes de la communauté de communes ;
- Renforcer la co-construction et l'animation avec les partenaires ;
- Optimiser les indicateurs de suivi pour mesurer l'impact concret des actions engagées.

5) Des perspectives pour les prochaines années :

- Engager la révision du PCAET afin de définir une nouvelle feuille de route adaptée aux enjeux du territoire ;
- Mettre en œuvre le Contrat d'objectif territorial, signé avec l'ADEME en janvier 2025, qui est un dispositif financier pour soutenir la transition écologique du territoire.

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-108 /2021 du 30 septembre 2021 approuvant l'adoption du PCAET et du mémoire de prise en compte des observations dans le cadre de la consultation du public,

Vu le bilan à mi-parcours du PCAET, annexé à la présente délibération,

Vu l'article R.229-51 du code de l'environnement,

Vu l'avis du comité de pilotage « transition écologique » du 9 juillet 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** du bilan à mi-parcours du PCAET ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_146-DE

- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à diffuser le bilan à mi-parcours du PCAET auprès du grand public, et notamment via sa publication sur le site internet de Ploërmel Communauté.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.